

Déclaration de la FNEC-FP-FO au FSSCTA du 2 février

Cette première réunion de la formation spécialisée académique se tient dans un contexte particulier. Dans toute la France, plus de deux millions de manifestants sont à nouveau descendus dans la rue à l'appel des confédérations le 31 janvier. Pour la seconde fois en ce mois de janvier, la grève pour le retrait de la réforme Macron-Borne a été massive dans de nombreux secteurs du public comme du privé. La force de la grève et des manifestations des 19 et 31 janvier démontrent que les salariés de ce pays refusent un projet réactionnaire qui s'attaque au droit à la retraite, conquête majeure du mouvement ouvrier ! La FNEC FP-FO considère que si le gouvernement s'entête, il portera seul la responsabilité du blocage du pays.

Les élections professionnelles ont renforcé la représentativité de Force Ouvrière dans la Fonction publique qui devient le deuxième syndicat sur les trois versants et qui consolide sa position de première organisation dans la FPE. La FNEC FP-FO renforce sa troisième position au CSA ministériel de l'Education nationale, comme d'ailleurs au niveau académique. FO est dans ces deux instances la 1ère organisation confédérée. Ces élections ont donc conforté FO dans les mandats qu'elle porte.

Dans cette nouvelle instance traitant des questions d'hygiène, sécurité et conditions de travail, remplaçant, à notre grand regret le CHSCT, le mandat de FO reste inchangé.

Nous n'aurons de cesse de mettre l'employeur devant ses responsabilités et de dénoncer son inaction, si nécessaire. Nous refusons qu'elle ne devienne une chambre d'enregistrement ou d'accompagnement. Nous refusons de participer à la co-construction d'orientations stratégiques, d'indicateurs, de chartes et de « bonnes pratiques » en termes de QVT. Nous refusons la substitution de l'instance par des points sanitaires ou autres GT sans prérogatives.

Nous continuons d'exiger que les signalements de DGI soient pris en considération, comme ceux qu'ont rédigé les personnels du LP Privat d'Arles en décembre dernier. Rappelons que la réglementation fait obligation à l'employeur d'indiquer aux personnels les mesures prises pour faire cesser une situation de danger. Lorsqu'un DGI est signalé par un représentant du personnel, une enquête doit être menée avec lui. Pour FO, il est nécessaire également de proposer dans ce type de situation, un accompagnement psychologique et médical aux personnels exposés au danger.

Si le ministère entend s'occuper de santé, de sécurité et de conditions de travail, alors il lui faudra construire une véritable médecine de prévention avec des médecins en nombre suffisant, permettant d'organiser ainsi le suivi médical des agents dont c'est le droit.

Il lui faudra revenir sur l'inclusion systématique, qui met en souffrance les personnels, les élèves et leurs parents, et ouvrir les places nécessaires dans les instituts adaptés (11 000 élèves attendent une place au niveau national, selon les chiffres du Ministère).

Il lui faudra accéder à toutes les revendications des AESH, maintenues sous le seuil de pauvreté. A ce sujet, les récents propos tenus à l'Assemblée nationale par la députée Claire

Guichard à l'égard de ces travailleuses sont, pour FO, une véritable insulte. Ces salariés, essentiellement des femmes et des mères de famille, ont le courage chevillé au corps. Elles exercent sans situation de confort, contrairement à ce que prétend madame Guichard, ni sans aucune reconnaissance, financière tout particulièrement, un métier difficile et utile. Elles veulent être au service des enfants handicapés mais n'ont pas fait pour autant le choix de la précarité : elles exigent un vrai statut, un vrai salaire et l'abandon des PIAL.

Si le ministère entend véritablement s'occuper de santé, de sécurité et de conditions de travail, alors le Ministre doit aussi revenir sur la décision de fermeture des 2 000 postes et recruter l'ensemble des listes complémentaires et autant de personnels que nécessaire, il doit abandonner la réforme du baccalauréat et son projet concernant la voie professionnelle, celui récent concernant la suppression de l'enseignement de la Technologie en 6^e, abroger la loi 3DS et la loi Rilhac, revaloriser les personnels, sans aucune contrepartie, en augmentant le point d'indice de 25% pour tous.

Les dotations en heures, les mesures de cartes, les effectifs, le manque de personnel, les contre-réformes successives, la territorialisation, la perte du pouvoir d'achat sont pour FO des sujets de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Répondre aux revendications sur ces sujets, c'est contribuer à améliorer les conditions de travail.